

LE FAMILISTÈRE DE GUISE | UNE UTOPIE RÉALISÉE

SYNDICAT MIXTE DU FAMILISTÈRE GODIN	178-179 FAMILISTÈRE PAVILLON CENTRAL	02120 GUISE
FRANCE	TÉL. (+33) 03 23 05 85 90	administration@familistere.com www.familistere.com

Ordre du jour du comité syndical du 9 septembre 2025 à 10h00

- Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès de la régie du Familistère
- Acceptation d'un don anonyme sans conditions : fonds Rabaux
- Questions diverses :
 - Présentation de l'Audit financier mené par le cabinet Semaphores
 - Information sur le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes
 - Point sur l'AOT Buvette
 - Point sur le projet logements dans l'Aile Droite
 - Retour sur la rencontre avec la Préfète de l'Aisne
 - Cadrage budgétaire 2026
 - Lancement d'un diagnostic bâtiminaire
 - Lancement d'une mission d'accompagnement juridique de transformation de la gouvernance
 - Programme d'animations à venir

Procès verbal du comité syndical du 9 septembre 2025 à 10h00

1. Délibération n° 2025-19 : Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès de la régie du Familistère

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les termes de la convention du 1er avril 2024 pour la mise à disposition de fonctionnaires territoriaux employés par le Syndicat mixte du Familistère Godin auprès de la régie du Familistère, modifiée par avenant n°1 signé le 20 janvier 2025.

Le Président informe les membres du comité syndical qu'il convient de signer un deuxième avenant modificatif à cette convention ayant pour objet de mettre un terme à la mise à disposition de l'agent en charge de l'accueil et la promotion du spectacle vivant à hauteur de 50% de son temps de travail auprès de la régie afin d'exercer diverses missions relatives à la médiation qui prendront fin le 30 septembre 2025.

Un projet d'avenant n°2 tenant compte de ces modifications est soumis à l'assemblée.

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant et après délibération, les membres du comité syndical à l'unanimité :

- Approuvent le projet d'avenant n°2
- Autorisent le Président à le signer

2. Délibération n°2025-20 : Acceptation d'un don : fonds Rabaux

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical de la proposition d'un don anonyme d'un lot de photographies et de deux lots de documents d'archives et d'imprimés issus du fonds Rabaux.

Après présentation des photographies et documents et de leur intérêt pour les collections du musée du Familistère, le Président expose au comité syndical qu'il convient de se prononcer sur l'acceptation de ce don anonyme effectué sans condition au bénéfice du Syndicat Mixte du Familistère Godin, et leur dévolution au musée et leur inscription sur la liste administrative ou à l'inventaire des collections du Familistère de Guise, sous réserve de l'avis de la Commission scientifique régionale des Musées de France.

Donateur	Objets donnés	N° inventaire
Donateur anonyme	883 photographies anciennes	2025-2-1 à 2025-2-883
Donateur anonyme	109 ouvrages et documents imprimés	Liste administrative
Donateur anonyme	20 documents d'archives	Liste administrative

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le don sans condition de la part d'un donateur anonyme

DECIDE leur dévolution au musée et leur inscription sur la liste administrative ou à l'inventaire des collections du Familistère de Guise, sous réserve de l'avis de la Commission scientifique régionale des Musées de France.

3. Questions diverses

- Présentation de l'Audit financier mené par le cabinet Semaphores

Après un diagnostic interne réalisé par la direction transitoire, cet audit externe a permis de confirmer l'état de la situation financière qui sera reconfirmé et approfondi par le contrôle de la CRC en cours.

Il porte sur les 4 dernières années depuis la période Covid pour le SMFG et la régie.

Surfinancement de l'investissement par le SMFG ce qui a permis de récupérer le FCTVA et de se constituer une réserve importante. Pas d'emprunts depuis 2015 à la demande du Département.

Subventions en baisse depuis 2019, donc fonds de roulement en baisse mais fin 2024 retour au niveau de 2019.

Situation du SMFG qui se rétablit en 2024 grâce à au maintien de la participation statutaire du CD02.

Situation de la régie : effet de ciseaux, les charges dépassent les produits. Conséquences de la période Covid. Déficit permanent depuis 2020 en raison principalement de la cdisation massive du personnel avec des recettes qui n'ont pas augmenté pour financer ces emplois.

Augmentation à la fois de l'effectif et du coût de la masse salariale.

Recommandations : développer la comptabilité analytique, mettre en place des tableaux de bord de suivi de trésorerie.

- Information sur le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes
- Point sur l'AOT Buvette

Augmentation du nb de couverts moyen / jour de 45 à 70.

Devenir du personnel de la buvette : sur 4, 3 RC et un reclassement.

- Point sur le projet logements dans l'Aile Droite

Rencontre avec CDC Habitat. Retrait de l'OPAL du projet et impasse financière sur le modèle économique. Remise en cause des éléments programmatiques. Questionnement sur la cohabitation entre les activités du musée et l'arrivée de 300 habitants sur site.

CDCH a déjà investi 500 K et si le projet n'aboutit pas qui va les payer ? De plus de nombreux fonds ont été obtenus qui risquent d'être perdus. Il faut retravailler ensemble le projet pour ne pas perdre les fonds mobilisés et continuer à avancer probablement au-delà de l'aile droite. Projet plus en phase avec le projet du site et moins morcelé dans l'espace.

- Retour sur la rencontre avec la Préfète de l'Aisne

Tous les sujets évoqués précédemment ont été abordés avec la Préfète

- Cadrage budgétaire 2026

- Lancement d'un diagnostic bâtiminaire

De nombreux désordres et problèmes sur le bâti ont été découverts ce qui a motivé de la cer un diagnostic sur l'ensemble des bâtiments.

- Lancement d'une mission d'accompagnement juridique de transformation de la gouvernance

Visio de lancement avec 1 ère conclusions sous 1 mois 1/2

- Programme d'animations à venir

- Date de la prochaine séance : 28 novembre à 10h

Syndicat mixte du Familistère Godin

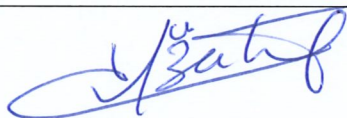
COMITE SYNDICAL

FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE DU 09/09/2025

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents et une place pour la signature du président et du ou des secrétaires de séance.

N° des délibérations	Objet des délibérations
2025_19	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de personnel du SMFG auprès de la régie du Familistère Approuvée
2025_20	Acceptation d'un don anonyme sans conditions : fonds Rabaux Approuvée

Séance close à 11h30

Monsieur COCHET Hugues titulaire	absent Convocation du suppléant Monsieur VERZELEN Pierre-Jean
Madame BERTRAND Marie-Françoise titulaire	
Monsieur FLORENTY Hervé titulaire	
Madame ITTELET Isabelle titulaire	absente Convocation de la suppléante Madame CAIL Roselyne
Madame VARLET-CHENOT Caroline titulaire	
Madame MONFRONT Corinne titulaire	
Madame CAIL Roselyne suppléant	
Monsieur VERZELEN Pierre-Jean suppléant	absent